



Adresse correspondance

Syneole

Syndicat Professionnel de la Métrologie
et de la Vérification des Bâtiments

A l'attention de Cécile Martelin

4, Monnay
71 170 Chauffailles
06.30.97.41.24

**Chambre départementale
des notaires**

A l'attention de son/sa Président(e)

Objet : Attestation de conformité RT 2012

Paris, Octobre 2018

Monsieur le Président,

Nous intervenons en tant que Syndicat Professionnel de la "Métrologie et de la Vérification des Bâtiments" et représentons les professionnels de ce secteur.

A ce titre, nous nous permettons de vous adresser ce courrier pour faire suite à des retours de nos adhérents concernant les obligations liées à la réglementation thermique 2012.

En effet, bon nombre de logements neufs (*soumis à la RT 2012*) ne sont pas mesurés pour ce qui concerne la perméabilité à l'air par un opérateur autorisé Qualibat 8711 afin de vérifier en fin de chantier la conformité du bâtiment à la réglementation.

De ce fait, **les attestations de conformité à la RT2012 ne sont pas délivrées** et lors de la vente de ces mêmes biens, les nouveaux acquéreurs se voient supporter à leur tour les obligations mentionnées dans notre annexe.

Aussi, nous souhaitons attirer l'attention des notaires sur ce point dans le cadre de leur devoir de conseil lors de la signature d'actes de ventes et vous remercions de bien vouloir diffuser la fiche jointe (*RT 2012, contrôles obligatoires et pénalités encourues*) à l'ensemble de ceux dépendant de votre chambre départementale par tout moyen à votre convenance.

Par ailleurs, notre site www.syneole.org rappelle les différentes obligations associées à la certification RT 2012 et notre syndicat reste à votre disposition pour apporter en direct tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette thématique et vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos respectueuses salutations.

Cédric D'HAENE

Président de Syneole